



## Une garantie intégrale Sports & Loisirs pour tous !

➡ Interlocuteur unique de ses bénéficiaires en cas de sinistre

➡ Une protection complète en cas d'accident corporel lors de la pratique d'un sport ou d'un loisir :

- Toute l'année, dans le monde entier, 24h/24 et 7j/7.
- Pour tous : enfant, adulte, seul, en couple ou en famille, pratiquant occasionnel ou confirmé.
- Tous sports et loisirs : ski, randonnée, escalade, gymnastique, roller, cyclisme, tennis, running, promenade, pratique d'un instrument de musique etc.
- Dans toutes les configurations : à titre individuel ou en famille, au sein d'un groupement ou d'un club sportif, au cours d'une compétition en tant qu'amateur, dans le cadre parascolaire, en vacances.
- Sans franchise et sans questionnaire médical.

➡ Synthèse des 3 garanties de Vitalmut :

Les garanties Vitalmut interviennent en cas d'accident médicalement constaté, subi dans le cadre de la pratique d'un sport ou d'une activité de loisir garantie.

(Garanties des dommages corporels + Garanties des dommages matériels + Garanties assistances & rapatriement)

**Copie de votre carte CE+ SERVICES impérative pour bénéficier de l'offre \* :**

**Pour une protection jusqu'à la fin de l'année 2017 :**

- Solo : 25 € au lieu de 35 €
- Duo : 31 € au lieu de 58 € (deux adultes ou un adulte et un enfant ou deux enfants)
- Famille : 43 € au lieu de 70 € (trois personnes et plus domiciliées sous le même toit)



\*détails en annexe



“ Vitalmut, pour un état de bien-être physique, mental et social ”

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à Vitalmut Sports Loisirs et avons le plaisir de vous présenter les avantages offerts aux membres de notre association.

Par le biais de votre adhésion, vous bénéficierez d'**une couverture intégrale en cas d'accident corporel dans le cadre de la pratique d'un sport ou d'un loisir** : le remboursement de vos frais de santé, l'indemnisation des activités interrompues ainsi que des dommages causés au matériel et équipements.

Ce contrat vous accordera également des garanties de frais de recherche et de secours, d'assistance rapatriement en France et à l'étranger, d'aide à domicile ou de soutien psychologique 24h/24 et 7 jours/7.

Avec l'ensemble de nos partenaires, nous poursuivons depuis 1984, année de la création de Vitalmut Sports Loisirs, notre démarche de promotion de la pratique des sports et des loisirs comme facteurs de santé, de bien-être et d'insertion sociale.

Dans cet esprit, tous nos adhérents profitent tous de services et d'avantages particuliers :

- **tous les sports et les loisirs** sont couverts par notre garantie.
- **aucune franchise.**
- **un interlocuteur exclusif.**

Cette protection est **accessible à tous** : petit ou grand, seul ou en famille, sportif occasionnel ou confirmé, à titre individuel ou au sein d'un club, au cours d'une compétition, dans le cadre parascolaire... faisant même de cette garantie un complément indispensable à une licence fédérale, sans la remplacer, car elle couvre **toutes vos activités en même temps...et toute l'année !**

Enfin, grâce à CE+ SERVICES qui vous a permis de nous découvrir, vous bénéficiez de tarifs particulièrement avantageux. A savoir, selon la formule choisie, pour une protection jusqu'à la fin de l'année 2017 :

**Solo : 25 € au lieu de 35 €**

**Duo : 31 € au lieu de 58 €** ( deux adultes ou un adulte et un enfant ou deux enfants )

**Famille : 43 € au lieu de 70 €** ( trois personnes et plus domiciliées sous le même toit )

Nous espérons que ces informations vous permettront de nous rejoindre, en toute transparence, en complétant le bulletin d'adhésion ci-après.

L'équipe de Vitalmut Sports Loisirs

## BULLETIN D'ADHESION

### ADHERENT

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

### Conjoint(e) \*

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

### Enfant(s) à charge \*\* ( si plus nombreux, écrire sur papier libre les suivants )

Nom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information concernant les garanties du contrat Vitalmut et en accepter les termes.**

*La notice d'information des contrats Dommages corporels, Dommages matériels et Assurances est à disposition des bénéficiaires sur simple demande et sur le site Internet [www.vitalmut.fr](http://www.vitalmut.fr) (rubrique Adhérez / Notre notice d'information)*

Montant du règlement joint : \_\_\_\_\_ €

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature ( du représentant légal pour le(s) mineur(s) ) :  
:

**A retourner accompagné de votre chèque de règlement ainsi que copie de votre carte CE+ Services à :  
VITALMUT SPORTS LOISIRS – 30, route des Creusettes – 74330 POISY ( Tél. 04 50 45 32 14 )  
Les garanties débutent dès réception du bulletin d'adhésion.  
En retour, vous recevrez votre carte d'adhérent Vitalmut.**

\* conjoint, pacsé ou concubin, vivant sous le même toit.

\*\* enfants de moins de 25 ans, enfants majeurs handicapés, à charge au sens fiscal et vivant sous le même toit.

## Une garantie intégrale Sports & Loisirs pour tous

### Vitalmut, une structure associative humaniste basée en Haute-Savoie

- Association loi 1901 créée en 1984, Vitalmut protège et accompagne plus de 100 000 bénéficiaires, principalement des adhérents de mutuelles, d'associations, de clubs sportifs et de comités d'entreprises, dans leurs activités sportives & de loisirs.
- Membre de l'Economie Sociale et Solidaire, elle **privilégie les valeurs humanistes**.
- Elle négocie auprès d'assureurs des contrats collectifs. Son rayonnement national lui permettant d'obtenir les meilleurs tarifs pour des garanties élargies et adaptées.
- Elle reste l'**interlocuteur unique** de ses bénéficiaires en cas de sinistre.

### Une protection complète en cas d'accident corporel lors de la pratique d'un sport ou d'un loisir

- **Pour tous, résidents de l'UE ou en Suisse** : enfant, adulte, seul, en couple ou en famille, pratiquant occasionnel ou confirmé.
- **Tous sports et loisirs** : ski, randonnée, escalade, gymnastique, roller, cyclisme, tennis, running, promenade, pêche, pratique d'un instrument de musique,...
- Dans toutes les configurations : à titre individuel ou en famille, au sein d'un groupement ou d'un club sportif, au cours d'une compétition en tant qu'amateur, dans le cadre parascolaire, en vacances.
- **Sans franchise et sans questionnaire médical**.

### Synthèse des 3 garanties de Vitalmut

**Les garanties Vitalmut interviennent en cas d'accident médicalement constaté, subi dans le cadre de la pratique d'un sport ou d'une activité de loisir garantie.**

#### 1) Garanties des dommages corporels

- **Frais de santé** : médicaux, paramédicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, hospitalisation, transport en ambulance, d'optique, dentaires et d'appareillage engagés sur prescription médicale. Les frais de santé restant à charge sont pris en compte à hauteur de 2 000 €, dont 200 € au titre des frais de santé non pris en charge par la Sécurité Sociale.
- **Hospitalisation** : versement d'une allocation forfaitaire de 17 € par nuitée durant 8 mois maxi.
- **Invalidité** : une indemnité de 23 000 € fixée en fonction d'un taux d'invalidité = ou supérieure à 10%.
- **Décès** : capital de 11 500 €. Pour les -12 ans et les +75 ans garantie limitée aux frais réels d'obsèques avec un maximum de 3 100 €.

#### 2) Garanties des dommages matériels

- **Matériels** : équipements, vêtements appartenant au bénéficiaire dans la limite de 765 € par sinistre.
- **Activités interrompues** : forfaits, abonnements et stages. Indemnisation à compter du jour suivant l'accident. Montant de la prise en charge : limite de 21 € / jour avec un plafond de 210 €.

#### 3) Garanties assistances & rapatriement

- Frais de recherche et de secours à concurrence de 15 000 € par bénéficiaire.
- Assistance/rapatriement sanitaire ou de corps suite à un décès.
- Avance de frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger.
- Assistance à domicile : prise en charge de 60 h maxi suite hospitalisation ou immobilisation +3 jours.
- Assistance psychologique en cas d'événement traumatisant affectant l'un des bénéficiaires.